

« Sans casque à vélo, votre enfant risque plus qu'un bobo » Le port du casque à vélo pour les enfants de moins de 12 ans devient obligatoire, la Sécurité routière part en campagne

Le 22 mars 2017, le port du casque à vélo devient obligatoire pour les enfants (conducteurs et passagers) de moins de 12 ans. À cette occasion, la Sécurité routière et ses agences la chose et Anatome lancent une campagne de prévention à destination des parents, dans la presse.

À travers cette campagne, il s'agit de montrer que le port du casque pour les enfants n'est pas seulement une obligation, mais aussi une nécessité de sécurité.

Les chocs à la tête chez les jeunes enfants peuvent causer des traumatismes plus graves encore que chez les adultes ou adolescents, c'est pourquoi la sécurité routière tient à alerter les parents sur l'importance du port du casque. Le casque diminue le risque de blessure sérieuse à la tête de 70%, le risque de blessure mineure de 31% et le risque de blessure au visage de 28%¹. Une étude récente confirme et quantifie le risque de lésions neurologiques dans la tête d'enfant de 6 ans casquée et non casquée. Le port du casque diminue drastiquement le risque de perte de connaissance : à plus de 10km/h, il passe de 98% dans le cas d'une tête non casquée à 0,1% pour une tête casquée².

LA CAMPAGNE



Chiffres clés :

- Environ 5,5 millions d'usagers vélo occasionnels ou réguliers âgés de moins de 12 ans
- De 2011 à 2015, 1 178 enfants de moins de 12 ans ont été impliqués dans un accident de vélo, parmi lesquels 26 enfants ont été tués, 442 enfants ont été blessés et hospitalisés, 665 enfants blessés légers et seulement 45 enfants ont été indemnes.
- 91% de ces accidents (et 85% des décès) se sont produits en agglomération (ONISR, 2015).

¹ IFSTTAR, AMOROS E., CHIRON M., MARTIN J.-L., THÉLOT B., LAUMON B., *Bicycle helmet wearing and the risk of head, face and neck injury : a french case-control study based on a road trauma registry. Injury Prevention*, n°18, pp. 27-32, 2012.

² Deck, C., Bourdet, N., Willinger r., *Evaluation du risque de traumatisme crânien en situation d'accidents de piéton et cycliste (2016), Projet « Tête Vulnérables » (TEVU) – Université de Strasbourg (UNISTRA), Laboratoire des sciences de l'ingénieur, de l'informatique et de l'imagerie.*

Le port du casque à vélo, une protection simple et efficace contre le traumatisme crânien

Entretien avec le docteur Philippe Azouvi, chef du service de Médecine Physique et de Réadaptation, Hôpital Raymond Poincaré de Garches, AP-HP

« Plus que jamais, le casque est un élément protecteur qui diminue, en cas d'accident, et notamment de chute, le risque de traumatisme crânio-cérébral ».

Pouvez-vous nous dire quelles sont les pathologies et conséquences en cas de non port du casque et de chute ?

*« On assiste aujourd'hui à une recrudescence des accidents de vélo liés soit à la pratique sportive (VTT) soit à l'augmentation des déplacements en ville, notamment avec la mise à disposition des vélos en libre-service. Plus que jamais, le casque est donc un élément protecteur qui diminue, en cas d'accident, et notamment de chute, le risque de traumatisme crânio-cérébral. **Le traumatisme crânien est la première cause de mortalité en cas d'accident de la route, et de vélo en l'occurrence, mais aussi la première cause de séquelles définitives comme des troubles moteurs, des troubles cognitifs ou des troubles du comportement...***

*Les études sur le risque relatif de traumatisme crânien sévère (avec coma et risque de séquelles c'est-à-dire de **lésions cérébrales potentiellement irréversibles**) établissent qu'en cas d'accident **le risque de traumatisme crânien sévère est 6 fois supérieur chez un cycliste non casqué par rapport à un cycliste casqué** ».*

Y a-t-il une particularité du risque chez l'enfant ?

« Le risque de traumatisme crânien est le même chez l'enfant que pour l'adulte. En revanche, ce qu'il est important de prendre en considération chez les enfants, c'est leur exposition particulière. Leur faible poids rend le risque de projection plus élevé et leur vulnérabilité cérébrale est plus grande sur un cerveau en cours de maturation. »

À ceux qui croient que l'on est plus protégé quand on est passager, que leur répondez-vous ?

« Penser une différence de risque et de conséquence entre passager et conducteur de vélo n'a aucun sens, le risque de chute et de traumatisme crânien est évidemment le même que l'on soit passager ou conducteur. »

FICHE TECHNIQUE

Nom de campagne/Title : Bobo

Annonceur/ Brand name of product or service

Responsables annonceur:

Emmanuel Barbe – Délégué interministériel à la sécurité routière
Laurence Derrien – Chef du département de l'information et de la communication
Laurence Dudal - Chef adjointe du département de la communication et de l'information
Laetitia Moch - Chef du bureau des campagnes nationales et des événements
Laurence Thonnon - Chef adjointe du bureau des campagnes et des événements

Agence la chose

Directeur de la création/ Chief creative officer Directrice de création/ Creative Director	Pascal Grégoire Nathalie Foratier
Directeur du planning stratégique /Director of strategic planning	Eric Tong Cuong
Concepteur rédacteur/ Copywriter Directeur Artistique/ Art Director	Sarah Helleux Hugo Morius
Responsables du compte/ Account executives	Pamela Taconet Gloria Amzallag Marina Flammier
Planneur stratégique/Strategic planneur	Céline Bonnefond
Directrice de la communication / PR	Barka Zerouali bz@lachose.fr

Production (PRINT)

Photographe Achat d'art	Laurent Seroussi Laure Bouvet Julie Duret
--	---

Contact press : Barka Zerouali bz@lachose.fr 06 15 95 69 41